



District Meurthe-et-Moselle de Football



Indemnités arbitrage - Saison 2022 / 2023

Applicable au 1er octobre 2022

La distance kilométrique est calculée sur le trajet aller-retour le plus rapide, indiquée sur votre convocation.

Dans le cas où la rencontre n'a pas débutée, c'est uniquement la distance A/R, indiquée sur la convocation, multipliée par 0,446 €, qui fera l'objet d'un règlement. Elle ne doit pas excéder 100 kms aller / retour.

Compétitions Plein Air

Catégories	de 1 à 20 km (aller / retour)		de 21 à 70 km (aller / retour) Au-delà : ajouter 0,446 € par km supplémentaire	
VETERANS SENIORS U18	ARBITRE	43,00 €	ARBITRE	57,00 €
	ARBITRE ASSISTANT	33,00 €	ARBITRE ASSISTANT	47,00 €
U15 U13	ARBITRE	36,00 €	ARBITRE	49,00 €
	ARBITRE ASSISTANT	32,00 €	ARBITRE ASSISTANT	45,00 €

Compétitions Futsal

CHAMPIONNATS ET COUPES	1/2 journée : 42,00 €
	Journée : 84,00 € sans prise en charge du repas de midi
	Soirée : 42,00 € pour une ou deux rencontres / 52,50 € pour trois rencontres